

Qu'est ce que POTENTIEL ?

Qui est-ce ?

Potentiel est une couveuse d'entreprise créée en 2005 sous forme associative et adhérente à l'Union des Couveuses. Elle est présente sur la Saône-et-Loire, la Nièvre et l'Yonne.

Qu'est ce qu'une Couveruse d'Entreprises ?

Une Couveruse d'Entreprises est une structure qui permet de tester grandeur nature son projet de création d'entreprise en bénéficiant d'un hébergement juridique, comptable, fiscal, assurantiel, administratif et bancaire et d'un accompagnement individuel et collectif pour appréhender les fonctions d'un chef d'entreprise. Il en existe une centaine en France.

Qu'est ce que le CAPE ?

Le CAPE est le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise. Il est signé entre POTENTIEL et le porteur de projet et lui permet d'exercer son activité de manière légale dans le cadre proposé par la couveuse d'entreprises.

Environ 5 000 CAPE sont signés par an.

Comment suis-je couvert ?

Ma Voiture

- ✓ Déplacements professionnels : Assurance véhicule personnelle avec les trajets professionnels
- ✓ Matériel/Marchandises : Assurance véhicule si prévu dans le contrat

Mon Activité

- ✓ Dans le cadre de la réalisation des prestations (ex : une coiffeuse qui brûle sa cliente lors d'une coloration) : Responsabilité civile professionnelle de Potentiel
- ✓ Dans le cadre de la vente de ses produits : Responsabilité civile professionnelle de Potentiel
- ✓ Si le client confie à l'entrepreneur des biens lui appartenant (ex : un ordinateur à dépanner que je casse ou me fait voler) : Responsabilité civile professionnelle de Potentiel
- ✓ Si l'entrepreneur détériore quelque chose chez un client (ex : Je transporte ma mallette et renverse un vase) : Responsabilité civile professionnelle de Potentiel

Mon Matériel/Mes Marchandises

- ✓ Quand l'entrepreneur le déplace en voiture : Cf. « Ma Voiture »
- ✓ Quand il est stocké dans le local ou au domicile de l'entrepreneur : Assurance Habitation ou Assurance du local (si précisé dans mon contrat)
- ✓ En tout autre lieu : si contrat spécifique sur le bien.

Mon Local

- ✓ Mon Matériel/Mes Marchandises : Cf. « Mon Matériel/Mes Marchandises »
- ✓ Si c'est au domicile de l'entrepreneur : Assurance Habitation (si précisé dans mon contrat)
- ✓ Si c'est hors de son domicile :
 - L'entrepreneur occupe à l'année un même local : Assurance du local
 - L'entrepreneur loue ou occupe à titre gratuit de manière ponctuelle un local : Responsabilité civile professionnelle de Potentiel

Comment traiter avec mes clients et fournisseurs ?

Comment se présenter ?

« Je suis chef d'entreprise » / « Je gère l'activité de [Nom Commercial] » **MAIS**, le CAPE ne confère pas le statut de gérant, dirigeant, DG, PDG, salarié.... Et votre entreprise n'est pas une « société ».

Pourquoi le code APE/NAF ne correspond pas à l'activité ?

9499Z : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

C'est celui de la personne morale déclarée, à savoir Potentiel, qui est une association loi 1901.

Pourquoi le numéro SIRET ne correspond ni au nom personnel ou commercial, ni aux coordonnées de l'entrepreneur ?

C'est celui de la personne morale déclarée, à savoir Potentiel.

Le fournisseur a déjà un compte ouvert au nom de POTENTIEL ?

Effectivement, Potentiel héberge de nombreux entrepreneurs, dont certains peuvent se fournir auprès des mêmes fournisseurs. Il faut donc rajouter le nom commercial ou personnel de l'entrepreneur pour éviter toute confusion.

Pourquoi le règlement (chèque ou virement) est-il à faire à l'ordre de Potentiel ?

Car il doit être réalisé à l'ordre de la personne morale déclarée, détentrice du compte bancaire, qui a la capacité juridique de facturer.

Pourquoi la carte de commerçant non sédentaire (ou commerçant ambulant) n'est pas au nom de l'entrepreneur ?

Car elle est liée au numéro SIRET et donc au représentant légal de la structure à savoir le Président.

Pourquoi l'activité est-elle créée sous forme associative ?

Car l'entrepreneur est hébergé juridiquement par POTENTIEL qui est une association. Elle n'a donc pas de KBIS mais un récépissé de déclaration en préfecture et un certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE).

Et après la couveuse ?

Pourquoi n'est-il pas possible de contracter avec un entrepreneur sur une longue durée ?

L'entrepreneur est signataire d'un CAPE qui n'a pas la vocation à perdurer dans le temps. Cependant, une fois le CAPE terminé, l'entrepreneur pourra contracter directement avec le client sous sa propre identité en cas de création.

Comment rédiger les contrats lors que la sortie de couveuse est imminente ?

- Soit c'est indiqué sur le contrat : « en cas de rupture anticipée du CAPE pendant la validité de ce contrat, celui-ci sera transféré au bénéfice de l'entreprise à créer par l'entrepreneur.
- Soit la date de rupture du CAPE est connue, et 2 contrats seront rédigés : l'un s'arrêtant à la sortie de la couveuse (signé par Potentiel) et l'autre démarrant à la création de l'entrepreneur (signé par l'entrepreneur).

Comment rédiger les devis lorsque la sortie de couveuse est imminente ?

Si la date de rupture du CAPE est connue, l'EAE rédigera les devis concernant les prestations devant avoir lieu après la rupture au nom de son entreprise à créer.

Que faire si j'ai trouvé un emploi à temps plein (35h) mais je souhaite poursuivre mon test en couveuse ?

Quelque soit la forme du contrat, les emplois salariés à temps plein ne sont pas compatibles avec la signature d'un CAPE.

Si l'entrepreneur souhaite poursuivre son test, il ne pourra accepter qu'un contrat de travail inférieur à 35 heures. Dans le cas contraire, il y aura automatiquement rupture du CAPE et clôture comptable. L'entrepreneur pourra s'il le souhaite et si son projet n'a pas changé, reprendre son test à l'issue de son contrat de travail.